

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20250401-3

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-six mars deux mille vingt-cinq, en mairie, au nombre prescrit par la loi. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-six mars deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, DELACROIX Thérèse Marie, TRACKOEN Ruddy, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, FLEUREAU David, LEFEBVRE Arnaud, LEHOUQC Audréy, VANPEPERSTRAETE Philippe, DESMAZIERES Michel, BARBIEUX Arthur, DELANNOY Pierre-Yves, BRINGUEZ Christine, WILMOT Michel, LANNOO Dominique, HALLOT Vincent.

Etaient excusés avec procuration :

Céline MULLIER a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN , Thierry FAMECHON a donné pro- curation à Christine BRINGUEZ, Jocelyne MAHIEU a donné procuration à Régis BUÉ, Audrey SZCZEPANSKI a donné procuration à Philippe CHAVATTE, Sandrine JOAN a donné procuration à Sabine DUPONT, Jean Pierre FERNANDEZ a donné procuration à Dominique LANNOO, Emeline FERNANDEZ a donné procuration à Vincent HALLOT.

Absente non excusée :

Isabelle LEMOINE.

Soit 19 présents, 7 absents excusés avec procuration, 1 absente non excusée . Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Monsieur Pierre-Eugène VANOOSTEN.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

3) Compte administratif 2024 - Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le compte administratif 2024,

Considérant que la section de fonctionnement présente un excédent de 1 562 654,46 euros

Considérant que la section d'investissement présente un déficit de 51 230.08 euros

Considérant que le solde des restes à réaliser d'investissement ne présente pas de besoin de financement

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances du 18 mars 2025

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 1 562 654.46 € comme suit :

- en report de fonctionnement au compte 002 « *Excédents de fonctionnement reportés* » pour 1 511 424.38 €.
- Au compte 1068 « *excédents de fonctionnement capitalisés* » pour 51 230.08 euros

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original, fait à Gondecourt le 2 avril 2025

Le Maire de Gondecourt,

Régis BUÉ





Le secrétaire de séance,

Pierre-Eugène VANOOSTEN

